

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 1/2008

Blois, le 16 janvier 2008

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques des secteurs
Aux responsables des services diocésains

Objet : transmission comptabilité 2007 et tenue comptabilité 2008.

Père, Madame, Monsieur,

Comme cela est maintenant devenu l'habitude, nous vous rappelons que la comptabilité de l'exercice 2007 doit être transmise à l'évêché au plus tard le **1^{er} mars 2008**. Vous avez la possibilité de la faire parvenir soit sur une clé de sauvegarde, soit en pièce jointe par courrier électronique (pour ceux dont ces deux procédures ne sont pas totalement maîtrisées, il convient de prendre contact avec la comptabilité diocésaine pour suivre strictement la procédure). [Ne pas oublier de joindre le(s) extraits des comptes financiers, avec le cas échéant le(s) rapprochement(s) bancaire(s)]. Il ne faut pas oublier de joindre aussi le tableau des immobilisations et des amortissements et s'assurer que celui-ci est cohérent avec la comptabilité. Il convient de noter que même si la clôture de l'exercice peut être réalisée à distance, elle ne doit être effectuée qu'après validation par la comptabilité diocésaine pour éviter les anomalies lors de la globalisation. Cette opération est primordiale et ne doit en aucun cas être négligée. La transmission par disquette est encore possible, mais par expérience, nous avons pu constater que cette procédure n'était pas toujours très fiable, aussi nous souhaiterions l'abandonner progressivement.

D'autre part faisant suite à la réunion des trésoriers de secteurs en décembre, je vous informe que :

- 1) A priori il n'y a pas de nouveautés en matière comptable en 2008. Le cabinet chargé du commissariat aux comptes n'a pas changé, mais il s'agit d'un nouveau commissaire. Aussi à l'heure actuelle nous n'avons pas reçu de nouvelles directives. S'il devait y avoir des changements, nous ne manquerions pas de vous le faire savoir le plus rapidement possible.
- 2) Nous allons diffuser une nouvelle version du logiciel de comptabilité. Plus performante, elle offrira la possibilité de fonctionner en réseau pour les postes ayant une connexion internet. Nous voudrions que soit mis en place ce système durant cette année.
- 3) Une nouvelle fois, nous demandons un peu de patience aux comptables des paroisses. La comptabilité diocésaine ne pourra pas réviser, installer la nouvelle version et assister dans la clôture de l'exercice tous les secteurs en même temps.
- 4) Enfin il prévu cette année la rédaction d'un bref recueil des procédures. Ce manuel de procédures se veut un outil pratique pour la tenue des comptes et leur transmission à la comptabilité diocésaine. Nous espérons sa diffusion dans le second semestre 2008.

Comme les autres années la comptabilité du diocèse reste à votre disposition pour toute aide éventuelle dans ces différents travaux que nous savons être de plus en plus complexes.

Une nouvelle fois, nous tenons à vous remercier pour votre aide. Recevez, Père, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 2/2008

Blois, le 16 janvier 2008

Aux curés de paroisses

Aux responsables des services diocésains

Aux responsables des mouvements diocésains

Père, Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Il y deux ans Monseigneur l'évêque a fait éditer 100 000 exemplaires du Nouveau Testament avec les Psaumes. Ils ont été très largement diffusés.

Monseigneur au cours de ses visites pastorales ou de ses diverses rencontres diocésaines utilise fréquemment ces ouvrages. Or il n'y en a presque plus à l'évêché. En revanche je sais qu'il en reste parfois en nombre important dans les paroisses et/ou les services.

Aussi avant d'envisager de lancer une nouvelle impression, nous vous serions reconnaissants de nous faire savoir les lieux où peuvent être entreposés des exemplaires. Mieux si ces exemplaires ne trouvent pas un usage immédiat, peuvent-ils être rapportés à l'évêché ?

Cela pourrait rendre service à notre évêque pour son gouvernement et permettrait à l'économat diocésain de faire des économies substantielles (bien utiles en ces périodes hivernales !).

Avec mes remerciements anticipés pour l'aide que vous pourrez nous apporter, je vous prie d'accepter, Père, Madame, Mademoiselle, Monsieur, mes salutations distinguées.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 3/2008

Blois, le 22 février 2008

Aux curés de paroisses

Aux conseils économiques des secteurs

Aux responsables des services diocésains

Objet : *calcul indemnité kilométrique*

Père, Madame, Monsieur,

Nous venons de connaître le nouveau **barème fiscal de remboursement des frais kilométriques applicables aux véhicules d'une puissance fiscale de 5 CV effectuant plus de 20 000 Km par an** (base servant au calcul des indemnités kilométriques pour notre diocèse). Nous vous le communiquons aussitôt. Le nouveau montant est de **0.333 € par kilomètre**. Dans un but de simplification, la mise en œuvre de ce nouveau montant se fera à compter du 1^{er} mars 2008 et sans effet rétroactif.

Nous vous prions d'accepter, nos salutations distinguées.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 4/2008

Blois, le 26 mars 2008

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques des secteurs
Aux responsables des services diocésains

Objet :
Impôt Sociétés

Père, Madame, Monsieur,

Afin d'établir la déclaration de revenus de l'Association diocésaine de Blois au titre de l'Impôt sur les Sociétés (I.S. au taux réduit), je vous prie de bien vouloir me faire parvenir le plus rapidement possible les Imprimés Fiscaux Uniques (I.F.U.) que vous ont adressés les établissements bancaires teneurs des comptes de votre secteur et/ou service.

D'autre part, il convient de nous indiquer de façon très précise et exhaustive le montant des revenus fonciers perçus par votre secteur paroissial et/ou votre service, autrement dit, les loyers collectés au cours de l'année 2007.

Je vous rappelle que ces éléments sont indispensables pour établir la déclaration et que cette déclaration est une obligation pour l'Association diocésaine de Blois.

Enfin pour les secteurs et/ou services qui n'auraient pas encore rendu les comptes de l'exercice 2007, merci de le faire sans tarder. La prochaine visite du Commissaire aux Comptes est prévue dans le courant du mois prochain ! La comptabilité diocésaine se tient à votre disposition pour toute aide éventuelle.

Avec mes remerciements anticipés pour l'aide que vous pourrez nous apporter, je vous prie d'accepter, Père, Madame, Mademoiselle, Monsieur, mes salutations distinguées.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

P.S. : un nouveau catalogue du club de référencement « Le Cèdre » est à votre disposition à l'évêché.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 5/2008

Blois, le 2 octobre 2008

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques
Aux responsables des services diocésains

Objet :
Réunion annuelle d'information

Père, Madame, Monsieur,

Comme nous vous le proposons depuis plusieurs années, et pour permettre d'améliorer encore le fonctionnement des paroisses et des services nous vous convions à une rencontre présidée par Mgr Maurice de Germiny, évêque de Blois, le :

Vendredi 24 octobre 2008 de 17h30 à 19h30 à la maison diocésaine au 1, rue de Berry à Blois.

L'ordre du jour n'est pas encore totalement arrêté au moment de la rédaction de cette circulaire. Nous préférons lancer l'invitation le plus tôt possible pour que chacun puisse se rendre disponible à cette date. Toutefois nous sommes en mesure de vous dire que nous souhaiterions aborder les points suivants :

- Comptabilité des paroisses et services : présentation du guide des procédures, rappel de notions comptables, et site internet (présentation des pages 'économat') ;
- Présentation des prévisions de rendements des établissements financiers avec lesquels nous travaillons ;
- Denier de l'Eglise : comment dynamiser la collecte ? Participation à l'équipe du denier ?
- Contribution des paroisses au budget du diocèse ;
- Vos questions : si vous le souhaitez vous pouvez adresser vos remarques, vos questions et vos réactions, lors de votre inscription. Dans la mesure du possible, nous essayerons de les prendre en compte pour l'élaboration définitive de l'ordre du jour.

Nous insistons une nouvelle fois sur l'importance de cette réunion et souhaitons vivement que chaque secteur ou service y soit représenté. Comme les années précédentes un repas sera servi à l'issue de notre rencontre.

Afin d'organiser la réunion nous vous demandons de nous confirmer votre participation (par courrier ou par fax) avec le nombre de participants **avant le 20 octobre 2008 dernier délai en utilisant la feuille jointe.**

Dans l'attente de nous retrouver, nous vous prions d'accepter, Père, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

**Réponse à retourner à Association Diocésaine de Blois
2 rue Porte Clos-Haut
41000 Blois
ou à faxer au 02.54.56.01.94
ou encore par courriel comptabilite@catholique-blois.net
avant le 20 octobre 2008**

Secteur ou service :

Participera à la rencontre du 24 octobre 2008 à la Maison Diocésaine.

Nombre de personne(s) présente(s) à la rencontre :

Au repas :

Vos remarques, vos questions, vos réactions éventuelles :

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 6/2008

Blois, le 27 octobre 2008

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques

Objet :

Relance denier campagne 2008

Père, Madame, Monsieur, Chers amis,

Comme les années précédentes, nous orchestrons une relance de la campagne du Denier de l'Eglise à l'occasion de la fête de la Toussaint.

Pour cela nous mettons à votre disposition le numéro 2 de la « lettre du Denier de l'Eglise ». Cette lettre éditée à 10 000 exemplaires qui seront à répartir, a été mise à votre disposition par l'intermédiaire de chaque doyenné ce vendredi 24 octobre. Pour être plus efficace nous avons effectué une répartition du nombre d'exemplaires pour chaque secteur, merci de vous y reporter pour que tous soient correctement servis.

Nous insistons sur l'**importance** de la collecte du Denier dans la vie matérielle de l'Eglise diocésaine. Aussi nous avons besoin de vous pour que cette relance porte beaucoup de fruits.

Profitez des églises plus remplies qu'à l'ordinaire à l'occasion de la Toussaint **pour rappeler dans les annonces l'importance du denier**. De plus, pour que la distribution soit active et efficace, **des bénévoles devront offrir à chacun, à la sortie des messes, un exemplaire de cette lettre accompagnée d'une enveloppe de remise de dons**. S'il vous manque des enveloppes de ce type, il y en a encore à votre disposition à la Maison Diocésaine.

L'Eglise diocésaine a besoin de vous, pour la réussite de cette relance. Dépassons le chiffre de la collecte de l'an dernier !

Enfin pour conclure, rappelons le canon 222 du Code de Droit Canonique, dans son premier paragraphe, qui doit être lu au cours des annonces : « *Les fidèles sont tenus par l'obligation de subvenir aux besoins de l'Eglise afin qu'elle dispose de ce qui est nécessaire au culte divin, aux œuvres d'apostolat et de charité et à l'honnête subsistance de ses ministres* ».

Avec nos remerciements anticipés pour votre aide et votre participation active, nous vous redisons toute notre amitié.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 7/2008

Blois, le 12 novembre 2008

Aux responsables des secteurs et services qui emploient du personnel salarié

Objet :

Statuts du personnel administratif laïc salarié du diocèse de Blois

Un important travail de réflexion a été mené depuis plusieurs années afin que soient promulgués les nouveaux statuts du personnel administratif laïc salarié du diocèse de Blois. C'est maintenant chose faite, puisque Mgr Maurice de Germiny a promulgué des statuts diocésains le 4 octobre 2008 avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2008.

Ces statuts sont maintenant la référence en matière d'emploi pour tous les personnels administratifs laïcs (sans lettre de mission) qui sont salariés par la curie, les secteurs ou les services dans le diocèse. Ils reprennent une large part des recommandations en matière d'emplois salariés de la Conférence des évêques de France.

Nous attirons toutefois votre attention sur deux points : il ne s'agit pas d'une convention collective, mais d'un statut diocésain ; d'autre part ces statuts ne concernent pas les animateurs laïcs salariés en pastorale (A.L.P.) qui ont reçu une lettre de mission de l'évêque.

A toutes fins utiles nous joignons un modèle d'avenant au contrat de travail. Ce document pourra servir pour régulariser les contrats déjà en vigueur. (Il peut être téléchargé sur le site du diocèse : www.catholique-blois.net dans la rubrique 'documents à télécharger').

Bien évidemment, nous restons à votre disposition pour toute précision sur ces questions. Entre temps, nous vous prions d'accepter nos cordiales salutations.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 8/2008

Blois, le 18 décembre 2008

Aux prêtres des secteurs

Objet :

Intentions de messes

Une grande majorité de chrétiens ne connaissent pas (ou ne connaissent plus) « les intentions de messes ».

Il faut bien affirmer qu'à l'exception des célébrations d'obsèques, le clergé n'évoque que très rarement cette prière d'intercession et de participation à la communion des Saints. En tout cas, les jeunes générations l'ignorent totalement.

C'est pourquoi, il nous a paru bon d'éditer la plaquette ci-jointe afin de la diffuser largement.

De plus, nous vous demandons instamment de profiter de la première distribution de ce document pour expliquer à la communauté dominicale ce qu'est une « demande d'intention de messe » et à qui est destinée l'offrande qui l'accompagne.

A chaque doyenné, il sera prochainement remis un cinquième des 6 000 plaquettes éditées. Monsieur le doyen veillera ensuite à transmettre lors d'une prochaine réunion de doyenné à chaque secteur pastoral le lot qui lui revient.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration active.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Demander une intention de messe



*Confiez
votre vie à Dieu
et à la prière de la
communauté
chrétienne*



Diocèse de Blois



Toute prière peut être accompagnée d'une messe demandée à une intention particulière. Un prêtre, au cours de la messe, intercèdera auprès du Seigneur et célébrera à cette intention :

- **Pour vos défunts** : c'est un acte de foi. Vous demandez à Dieu de les accueillir auprès de Lui dans sa lumière.
- **Pour vos proches** : parents, enfants, amis, voisins... Vous demandez à Dieu de les aider à passer un moment difficile : maladie, échec, difficultés familiales...
- **En action de grâce** : vous remerciez Dieu d'un évènement heureux (naissance, baptême, mariage, anniversaire...).

En demandant la célébration d'une messe à vos intentions, par votre offrande, vous contribuez à la vie matérielle d'un prêtre.

Pour une messe, l'assemblée des évêques de France recommande une offrande de **15 €**.

Cachet de la paroisse

BIOCONSULTANT 0472 60 10 20

Vous pouvez également aider l'Église par vos dons et legs. Renseignements à l'évêché au 02 54 56 40 63.



À remettre à la paroisse

Je (nom et prénom)

adresse

.....

.....

souhaite que soit célébrée le

à heures, une messe à l'intention de

.....

Ci-joint € en espèces chèque